



→ Droit d'adhésion ou d'affiliation

A payer une seule fois pour toute nouvelle adhésion ou affiliation.

194,00 € HT – 232,80 € TTC

→ Prévention et suivi individuel



Salariés

Par salarié

104,00 € HT – 124,80 € TTC



Travailleurs temporaires

Par visite

109,00 € HT – 130,80 € TTC



Travailleurs indépendants

Par salarié

104,00 € HT – 124,80 € TTC

Salariés SIR*

Par salarié

117,00 € HT – 140,40 € TTC

*Pour les entreprises de + de 25 salariés ayant un effectif de + de 30% de salariés en Suivi Individuel Renforcé (SIR)



→ Autres facturations

Absences aux visites

104,00 € HT – 124,80 € TTC

Pénalité facturée pour toute absence non excusée dans un délai de 3 jours francs

Frais administratifs

40,00 € HT – 48,00 € TTC

Gestion salariés multi-employeurs

Le service adhérent APST68 se tient à votre disposition pour toutes vos questions complémentaires :



gestion.adh@apst68.fr



03 89 80 67 97



03 89 80 67 97



20, rue des 3 Châteaux – 68000 COLMAR



03 89 79 72 53



<https://www.apst68.fr>